

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} décembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement et les ordonnances suivants intitulés :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30024-3

« Règlement modifiant le Règlement sur la propreté pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA08-30024, tel que modifié) »

ORDONNANCES N° OCA20-(B-3)-001D, OCA20-(P-1)-001D, OCA20-(C-4.1)-009D, OCA20-(P-3)-001D et OCA20-(RCA09-Z01)-001D

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition amendée de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2020.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)- 030

Cette ordonnance autorise l'implantation d'une zone de débarcadère réservée en tout temps pour personnes à mobilité réduite face au 14000, rue Prince-Arthur - District de Pointe-aux-Trembles

ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)- 031

Cette ordonnance autorise l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 13249 rue André-Mathieu - District de Pointe-aux-Trembles

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances et ce règlement entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 9 décembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis et ces règlements peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat